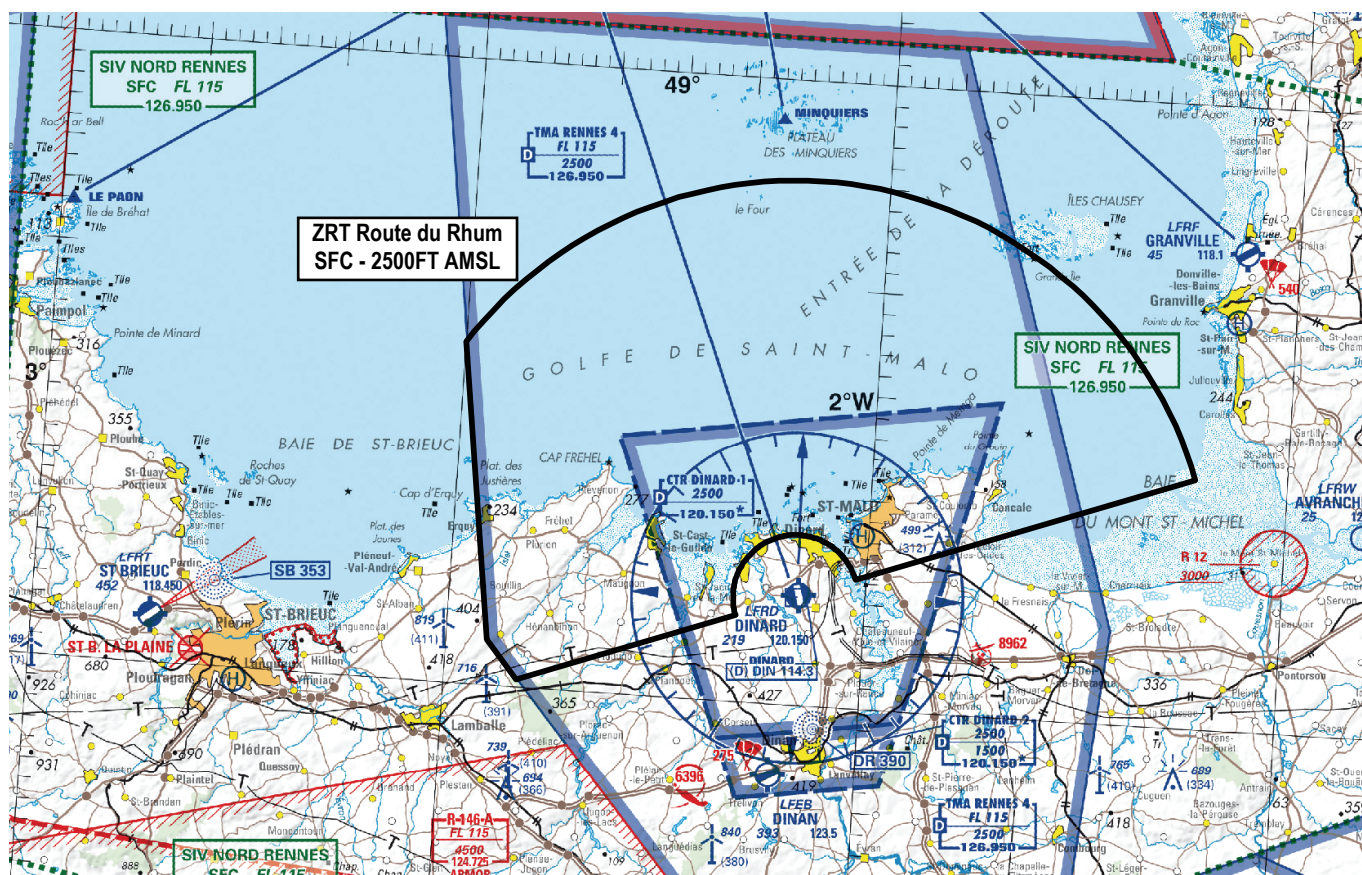


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la CTR 1 de Dinard et la TMA 4 de Rennes à l'occasion du départ de la course nautique transatlantique "Route du Rhum" édition 2018

En vigueur : Du 02 au 07 novembre 2018

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Dinard Pleurtuit Saint Malo LFRD

À l'occasion du départ de la course nautique transatlantique "Route du Rhum" édition 2018, il est créé une zone réglementée temporaire dans la CTR 1 de Dinard et la TMA 4 de Rennes.



ACTIVITÉ

Activité aérienne liée à la couverture médiatique et à l'organisation du départ de la "Route du Rhum" édition 2018.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :
02, 03 et 04 NOV : 0800-1800

Report possible :
05, 06 et 07 NOV : 0800-1800

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Rennes INFO: 126.950 MHz
Dinard TWR: 120.150 MHz

STATUT ET SERVICES RENDUS

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère; seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Dinard TWR.

GESTIONNAIRE

Dinard TWR

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire, à l'exception des aéronefs suivants après autorisation de Dinard TWR :

- ◆ Aéronefs d'État et aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT,
- ◆ Aéronefs CAG/IFR à l'arrivée ou au départ de l'aérodrome de Dinard Pleurtuit Saint-Malo,
- ◆ Aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la préfecture d'Ille-et-Vilaine (*demandes à faire avant le 10 octobre 2018*).

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

48°30'22.31" N - 002°24'38.55" W

48°34'08.40" N - 002°09'10.68" W

arc horaire de 3 Nm de rayon centré sur 48°35'10.00" N - 002°04'56.00" W

48°36'11.44" N - 002°00'41.15" W

48°41'56.63" N - 001°36'33.78" W

arc anti-horaire de 20 Nm de rayon centré sur 48°35'10.00" N - 002°04'56.00" W

48°46'22.36" N - 002°29'55.31" W

48°32'11.00" N - 002°27'00.00" W

48°30'22.31" N - 002°24'38.55" W

Limites verticales :

SFC - 2500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Départs IFR de DINARD (LFRD) :

La piste 12/30 de Dinard (LFRD) est fermée pendant l'activation réelle de la ZRT.

MESURES PARTICULIÈRES À APPLIQUER POUR LES VOLS CAG IFR :

Sauf instruction contraire du contrôle :

- ◆ Lorsque la piste 17 est en service à Dinard (LFRD), le trafic IFR à destination de Dinard utilise les procédures aux instruments RWY35 suivie d'une MVL RWY 17 ;
- ◆ Dinard TWR coordonne les départs IFR avec le DV (Directeur des Vols) ;
- ◆ Tenir compte pour les arrivées RWY 35 des éventuelles remises de gaz.

Activité suspendue :

- ◆ activité aéromodélisme AEM 8978 Lancieux Pleurtuit